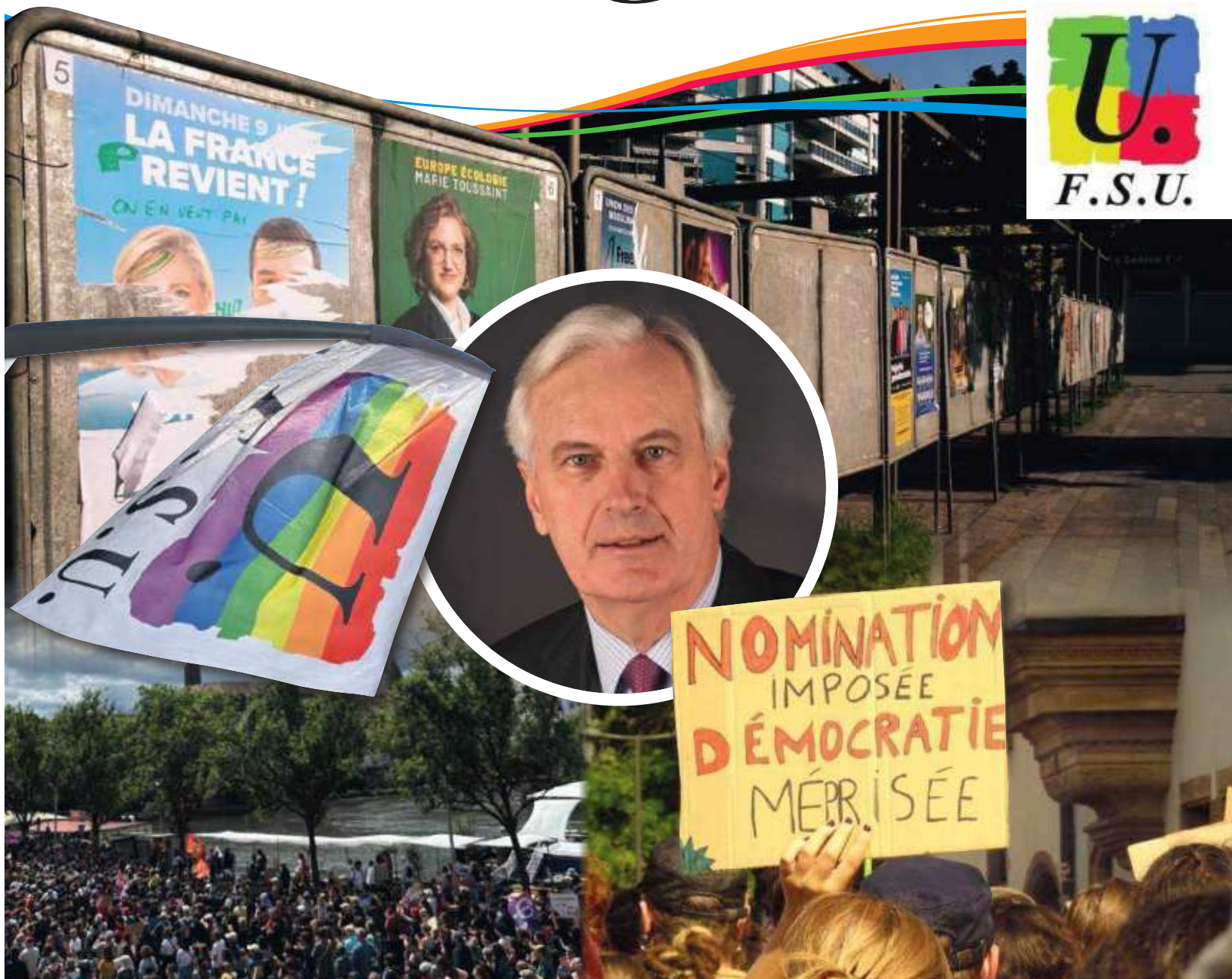


# Strasbourg **snes** fsu

N°159 JUILLET / SEPTEMBRE 2024



## SOMMAIRE

Edito .....	<b>P.2</b>	Recours mouvement intra.....	<b>P.6</b>
Stage « Choc des savoirs » .....	<b>P.3</b>	CSA- FS Formation Spécialisée Santé, Sécurité & Conditions de Travail Septembre 2024.....	<b>P.7</b>
Langues Vivantes - Compte rendu de la CALR / 23 mai 2024.....	<b>P.4</b>	Élections Internes SNES-FSU Juin 2024 .....	<b>P.8</b>
Groupe de niveaux dans les collèges : où en est-on ? .....	<b>P.5</b>		

# ÉDITO

Séverine CHARRET  
Arnaud SIGRIST

01/09/2024



Nous avons attendu la dernière limite pour la livraison de cet éditto mais en cette veille de rentrée, pas de nouveau 1<sup>er</sup> ministre, encore moins de gouvernement.

C'est donc avec une ministre démissionnaire que se fera cette rentrée. Une ministre qui reconnaît, dans sa conférence de presse de rentrée, que le plafond des dépenses fixé par le 1<sup>er</sup> ministre (démissionnaire également) dans le cadre de la préparation du budget 2025, contraindrait à une particulière rigueur budgétaire et ne répondait pas, pour l'instant, à l'ensemble des besoins. Déclaration à laquelle nous ne pouvons que souscrire.

Sans doute en lien avec cette problématique, la ministre n'a pas eu un mot pour la rémunération des personnels. Notre pouvoir d'achat continue donc de se dégrader, sans que cela n'émeuve les politiques en responsabilité. Seul le Pacte est évoqué, pour en souligner le succès, alors que de l'aveu même de la DEPP<sup>1</sup>, un quart des enseignants y a souscrit et qu'il se traduit surtout par une concentration de l'argent entre les mains d'une partie des collègues, plutôt des hommes et plutôt des enseignants de lycée professionnel. L'individualisation toujours plus poussée des rémunérations, mais aussi des mutations (avec la logique des recours plutôt que du paritarisme) participe de la mise à mal des collectifs de travail mais aussi de la perte sens et de confiance que ressentent de nombreux collègues.

Dans ces conditions, même si la ministre s'est félicitée que les concours aient permis de couvrir presque la totalité des postes, ce sont encore plus de 1 000 postes qui n'ont pas été pourvus à l'issue de la session des concours 2024, ces pertes se cumulant à celles des années précédentes, en particulier dans certaines disciplines (lettres, langues vivantes, mathématiques, sciences physiques, éco-gestion pour n'en citer que quelques-unes).

Enrayer la perte d'attractivité de nos métiers, assurer aux élèves des conditions d'étude leur permettant à tous de réussir, y compris en prenant en compte les questions de santé mentale et de pauvreté nécessitent de déployer des politiques en faveur des salaires, des droits collectifs, des solidarités, des services publics. Ces priorités sont aussi celles issues des élections législatives avec la première place obtenue par les candidats du Nouveau Front Populaire en juillet. Le Président de la République devra en tenir compte, au risque d'aggraver encore la crise démocratique. Le SNES-FSU jouera, lui, pleinement son rôle d'organisation syndicale pour défendre l'école publique et ses personnels.



<sup>1</sup>. Pour consulter la note de la Depp publiée en août 2024 : <https://www.education.gouv.fr/les-heures-supplementaires-des-enseignants-la-rentree-2023-dans-les-etablissements-du-second-degre-414947>



## STAGE « Choc des savoirs »

Le 21 juin, la FSU organisait un stage syndical sur le « Choc des savoirs ». Une soixantaine de collègues étaient présents, dont un tiers du 2<sup>nd</sup> degré (essentiellement des enseignants de collège).

En première partie de matinée, Rachel Schneider, militante au secteur éducation de la FSU nationale, a présenté les principaux aspects du « Choc des savoirs ». En collège, les aspects les plus visibles en sont les groupes de niveau (rebaptisés groupes de besoin dans l'arrêté du 15 mars 2024) et la transformation du DNB en examen de passage pour les trois voies du lycée. Elle a rappelé que ces mesures avaient été présentées par Gabriel Attal comme le moyen pour les élèves ayant le meilleur niveau de s'élever, en même temps qu'il assumait la baisse des résultats au bac et au DNB, et donc le renoncement à la démocratisation scolaire.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, le « Choc des savoirs » se décline en plusieurs dispositifs : réécriture des programmes, évaluations standardisées, labellisation des manuels (pour rappel, en France, seul le gouvernement de Vichy a instauré une liste unique d'ouvrages), traitement de la difficulté scolaire par le redoublement et des dispositifs hors la classe. A noter que toutes ces mesures devraient également concerner le 2<sup>nd</sup> degré, prioritairement en mathématiques et français. Il était aussi intéressant de découvrir comment se met en place, dans le 1<sup>er</sup> degré, un encadrement des pratiques pédagogiques des professeurs des écoles avec la multiplication de « guides » qui peuvent faire écho désormais au vademécum « pour accompagner les équipes éducatives » dans la mise en place des groupes au collège. Ces guides peuvent avoir un statut ambigu : outil d'aide et de réflexion ou injonction à mettre en œuvre certaines pratiques normées, en contradiction avec la liberté pédagogique de l'enseignant ?

Un autre temps a été consacré à la question des évaluations nationales, conçues comme un outil de pilotage. En effet, issues des pays anglo-saxons, ces évaluations reposent sur 2 principes : l'enseignement en classe doit être basé sur ce que dit la recherche (celle-ci dictant ce qu'il faut enseigner et comment l'enseigner) mais aussi un entraînement intensif sur ce qui n'est pas maîtrisé. Or, une partie de la recherche, très critique elle, montre que les bénéfices de cette démarche pour les élèves n'est pas évidente mais qu'elle diminue l'autonomie professionnelle des enseignants (voir les travaux de Roland Goigoux sur la lecture par exemple).

Cette remise en cause de l'autonomie professionnelle peut également être mise en relation avec la réforme

## « Choc des savoirs » Choc des moyens pour l'École publique

#NousNeTrieronsPasNosÉlèves



de la formation initiale (avancement des concours au 2<sup>e</sup> semestre de licence – ce qui ampute la formation disciplinaire – puis formation pendant 2 ans sous un statut à définir et dans le cadre d'un institut de formation qui pourrait ne plus être rattaché à l'université mais dépendre du Rectorat).

Face à ces attaques, dont la cohérence peine parfois à apparaître tant les morceaux du puzzle sont disparates et masquent le projet politique qui est derrière, que faire ?

Au niveau collectif, il faut nous réarmer (le terme est à la mode), renforcer le sentiment que nous sommes légitimes en tant que professionnels, réaffirmer notre capacité à être des concepteurs de nos métiers et non de simples exécutants.

Au niveau individuel, la réforme est porteuse de risques psycho-sociaux : la multiplication des réunions et concertations accentue les exigences en termes de temps de travail ; les évaluations standardisées et manuels labellisés remettent en cause notre autonomie professionnelle ; la mise en place d'une forme de tri des élèves à travers les groupes de niveau est source d'un conflit de valeur pour une profession attachée à la réussite de tous les élèves. Dans ces conditions, la remontée de fiches SST (Santé Sécurité au Travail) sera l'un des moyens d'alerter sur une nouvelle dégradation des conditions de travail.

Séverine CHARRET



# LANGUES VIVANTES

## Compte rendu de la CALR 23 mai 2024



**L'état des lieux de l'allemand et du bilinguisme** dans l'académie présenté à la *Commission académique de la langue régionale* est sobre.

**Dans le premier degré**, 2 nouvelles ouvertures de classes immersives Tomi Ungerer (75% de l'enseignement est fait en allemand et en alsacien et 25% en français) sont prévues en septembre 2024, EM Mentelin, à Cronembourg et à Roeschwoog, après les 4 ouvertures en 2023 (2 dans le Bas Rhin et 2 dans le Haut Rhin).

La FSU questionne la faisabilité de cet enseignement, au regard du manque d'enseignants et du faible nombre de candidats inscrits au CAPES d'allemand depuis quelques années.

Le recteur admet ces difficultés, et parle de la nécessité d'un soutien ministériel urgent pour assurer les ressources humaines. Dit autrement, le Ministère devrait donner des moyens spécifiques pour soutenir le bilinguisme local ...

**Dans le second degré**, 98 collèges (soit les 2/3) proposent une section ou classe bilingue pour 18,5 % des collégiens de l'académie, et 18 lycées ont une section Abibac pour 9% de lycéens.

Chaque passage de cycle connaît un taux d'abandon du cursus, mais à l'entrée en 6e, il est de 30% ! L'administration évoque diverses raisons ; contexte local, concurrence avec d'autres formations, craintes de la surcharge de travail, lassitude de l'allemand, rupture pédagogique et/ou didactique.

Selon l'IPR, dans un contexte de fragilisation de l'enseignement des langues vivantes, la politique académique du bilinguisme constitue un enjeu national. La baisse des effectifs en allemand LVB inquiète également. D'où la demande au ministère de la création d'une commission de soutien à l'allemand.

Concernant les ressources humaines (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés confondus), la plupart des enseignants sont titulaires, mais 72 contractuels complètent les besoins académiques (32 dans le Bas Rhin, 40 dans le Haut Rhin) ; un vivier que le rectorat veut « fidéliser » d'autant que les candidats aux concours sont rares.

Autre effort pour attirer des enseignants ou retenir ceux qui devraient muter, le rectorat a profilé 7 postes POP (4 dans le 67 & 3 dans le 68) : 3 en mathématiques, 3 en géographie et 1 en SVT.

L'enseignement de la Langue et Culture Régionale étant financé pour 1H par les collectivités, c'est à eux qu'il faut s'adresser. 600 élèves sont inscrits dans 12 lycée, mais la réforme a fait chuter les effectifs.

Du côté de la formation, un Diplôme Universitaire (en 2 ans) en alsacien est proposé depuis 2020 par l'UNISTRA ; (10 étudiants inscrits en 23-24). Outre les échanges et stages linguistiques il y a des stages d'observation durant les congés (14 professeurs du 1<sup>er</sup> degré, 29 du 2<sup>nd</sup> degré).

Des ressources pédagogiques pour l'allemand et l'alsacien (avec des versions audio) sont accessibles sur la plateforme « PlaReLa » du réseau Canopé. Des ressources franco-allemandes apportant un regard commun sur l'histoire régionale sont proposées sur [innov@theque](mailto:innov@theque).

**Points demandés : les moyens alloués au cursus bilingue dans le 2<sup>nd</sup> degré** pour la rentrée 2024 : 4H d'allemand (grille du BO = 3h + 1h).

**La baisse des moyens dans les collèges** est un choix académique pour financer les groupes de niveau, mais les textes ne sont pas encore publiés à ce jour (23 mai 24).

**Convocation des professeurs « volontaires »** pour la certification : la remontée du nombre d'élèves/ des enseignants est faite par l'établissement.

L'administration rectorale part du principe qu'il y a eu discussion avec les collègues et accord donné au chef d'établissement pour être sur la liste des « volontaires ».

**Collègues**, n'hésitez pas à clarifier la notion de « professeur volontaire » en Conseil d'Enseignement

**Rémunération pour les épreuves d'ABIBAC :** La FSU a redemandé que les collègues soient rémunérés pour service fait, en ayant un Ordre de Mission.

Réponse : Cela va se régler, mais si l'établissement transmet la demande, la DEC envoie un Ordre de mission. **Collègues en Abibac, demandez un Ordre de Mission.**

Le secteur LANGUES VIVANTES





## Groupe de niveaux dans les collèges : OÙ EN EST-ON ?

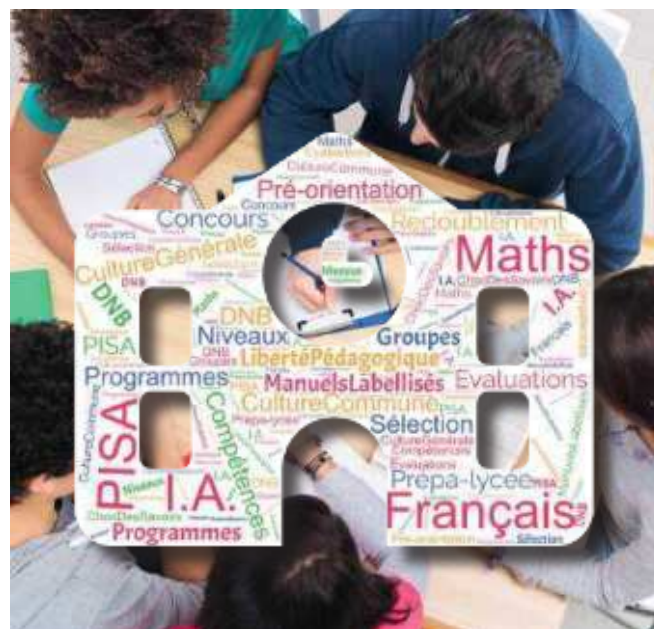
La mise en place des groupes dans les collèges s'est faite sur la base d'une dotation spécifique calculée à partir des résultats des élèves de 6<sup>e</sup> aux évaluations nationales à la rentrée 2023. Dans l'académie, cette dotation va de 5h (ce qui ne correspond à aucun horaire en maths ou français pour les niveaux 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>) à 43h pour le collège le mieux doté.

Pour assurer ces dotations, le Rectorat a procédé à un « redéploiement » des moyens : ainsi dans le Bas-Rhin, plus de 1600h ont été « économisées » par la suppression d'une heure d'enseignement en 6<sup>e</sup> (y compris en SEGPA), la suppression de la dotation sur typologie, la diminution des heures consacrées au bilinguisme et à la diversité des langues vivantes<sup>1</sup>.

Concernant la mise en œuvre concrète, l'enquête du SNES académique et les échanges lors du stage ont montré que fin juin, il y avait encore beaucoup de flous dans la mise en œuvre. Néanmoins, plusieurs points pouvaient déjà être notés :

- 1) L'organisation renvoyée au local se traduit par autant de fonctionnements que de collèges (y compris avec l'utilisation des heures de groupes dans des matières autres que les maths et français pour compléter services). Ces disparités sont aussi liées aux dotations, certaines permettant un fonctionnement avec 2 classes – 3 groupes, tandis que d'autres nécessitent des alignements de 5 classes.... ;
- 2) Une surcharge de travail pour les collègues de maths et français avec une multiplication des réunions en fin d'année (webinaire et conseils d'enseignement pour organiser les groupes et les progressions) ;
- 3) Des contraintes sur les emplois du temps du fait des alignements et des chaînages, certains chefs d'établissement expliquant même que les vœux personnels ne pourraient pas être satisfaits ;
- 4) Une baisse des moyens pour les disciplines autres que les maths et le français (LV, sciences par exemple) ainsi que la perte de dispositifs comme l'AP en maths et français sur des niveaux autres que 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> ;
- 5) La fin de projets interdisciplinaires.

Une question importante reste aussi en suspens : y aura-t-il assez de d'enseignants de maths et français pour assurer toutes les heures, alors que des remplacements de longue durée, notamment



en français, n'ont pu être assurés cette année ? Des heures de mathématiques seront ainsi assurées par des collègues de technologie alors que la discipline souffre elle aussi d'un manque d'enseignants. Des enseignants du 1<sup>er</sup> degré ont également obtenu leur détachement (5 dans le Bas-Rhin, dont 2 pour les lettres modernes et 3 pour les mathématiques, pour une quarantaine de demandeurs).

Séverine CHARRET

Pour compléter l'enquête sur les groupes de niveaux en collège, vous pouvez scanner le QR Code ci-contre ou vous rendre sur l'adresse : <https://strasbourg.snes.edu/Enquete-Preparation-de-rentree-Mise-en-place-des-groupes-en-college.html>



<sup>1</sup>. Pour plus de détails, voir Strasbourg SNES n° 157, p.4 : <https://strasbourg.snes.edu/Strasbourg-SNES-no-157.html>

## Recours mouvement INTRA

Suite à la loi dite de Transformation de la Fonction Publique de 2019, les organisations syndicales ont été écartées des opérations de mouvement. Cette décision brutale a surtout privé les collègues d'informations et d'un droit de regard sur la façon dont l'administration gère les mutations.

Seule possibilité désormais en cas de non mutation ou de mutation en extension, le recours individuel.

C'est dans ce cadre que la FSU était reçue en bilatérale le 11 juillet pour examiner les situations d'une trentaine de collègues. Pour certains, il ne s'agissait que d'obtenir des informations sur les barres des vœux qu'ils n'avaient pas obtenus. Pour d'autres, les enjeux étaient de faire valoir une situation personnelle, familiale ou médicale, rendue difficile par la mutation obtenue. Si l'administration s'est montrée attentive aux cas évoqués, souvent appuyés par un avis de la médecine de prévention, elle n'était pas toujours en mesure, à la date de la réunion, de proposer une solution temporaire pour tous les collègues.

Plusieurs TZR ayant sollicité un recours, nous avons profité de cette bilatérale pour évoquer les nombreuses difficultés rencontrées par ces collègues : pression des chefs d'établissement pour qu'ils assurent des RCD, refus du délai d'usage de 48h permettant aux collègues de s'organiser et de préparer des cours avant de prendre en charge les élèves, affectation prioritaire de non titulaires sur des BMP, jusqu'à priver parfois un collègue de la bonification pour avoir exercé 5 ans continus dans le même collège de l'éducation prioritaire.

Une autre bilatérale est prévue fin août pour examiner les recours déposés après le 5 juillet. Et un bilan des opérations de mouvement fera l'objet d'un groupe de travail à la rentrée, dont nous rendrons compte dans un prochain Strasbourg SNES.

Séverine CHARRET et Myriam BENEDETTI

SNES-FSU STRASBOURG 13 A BD DU PRESIDENT WILSON 67000 - STRASBOURG

SNES-Strasbourg - 03 88 75 00 82 - s3str@snes.edu

Nous vous prions de trouver ci-dessous votre résultat relatif au mouvement intra-académique de l'académie de Strasbourg.

Les affectations des TZR (à l'année ou en remplacement au début de l'année scolaire prochaine) sont prévues le mercredi 11 juillet.

Les affectations à titre provisoire (révision d'affectation, mouvement spécifique provisoire, etc.) seront prononcées prochainement.

Bien cordialement,

Les Commissaires Paritaires du SNES

**Vous n'avez pas obtenu de mutation au mouvement intra-académique.**

*Rappel de vos vœux non satisfaits avec, pour chacun d'eux, le barème minimal nécessaire pour l'obtenir.*

N°	VOEU	BAREME	Barème pour obtenir ce vœu
1	ETB, 0670133F, STRASBOURG CEDEX COLLEGE KLEBER	392	440.0 08/02/1969
2	ETB, 061958P, STRASBOURG COLLEGE FOCH	392	PPV
3	ETB, 0671909L, STRASBOURG COLLEGE VAUBAN	392	PPV
4	ETB, 0672129A, STRASBOURG COLLEGE LOUIS PASTEUR	392	PPV
5	ETB, 0671593T, STRASBOURG COLLEGE L WEISS	392	PPV

**Avant la loi de Transformation de la Fonction Publique, les mutations étaient examinées dans le cadre de la Formation Mixte Paritaire Académique, ce qui permettait aux organisations syndicales de communiquer des informations précises aux collègues sur leur mutation, comme dans le courrier ci-dessus.**



# CSA- FS Formation Spécialisée : Santé, Sécurité & Conditions de Travail / septembre 2024



La formation spécialisée (ex-CHSCT) veille à faire respecter les droits des personnels en matière de santé physique et mentale et de sécurité au travail, et à obtenir des améliorations que ce soit en termes d'organisation du travail (charge, rythme, pénibilité), d'environnement physique (bruit, température, poussière), d'horaires de travail, d'aménagement des postes de travail ou d'impact des nouvelles technologies sur les conditions de travail.

La FS 67 s'appuie sur les Fiches SST et les Groupes de travail pour analyser les risques professionnels et proposer des mesures de prévention. Elle fait des visites d'établissement (5 en 2023-24, dont 2 lycées et 1 collège) à la suite desquelles un rapport et des préconisations sont rédigés. Les préconisations sont accessibles sur partage<sup>1</sup>. Enfin, elle peut interpeller l'administration en rédigeant des avis auxquels une réponse doit être apportée dans les 2 mois.

Depuis que le Registre SST est dématérialisé (sept 2022), nous constatons une augmentation conséquente du nombre de fiches SST, un signe que les collègues s'en saisissent davantage pour faire un signalement ; un signe aussi de la dégradation des conditions de travail dans les établissements. Cela a entraîné un retard important de leur traitement par la FS 67, retard qui sera rattrapé. Mais cela reflète aussi la volonté de faire valoir ses droits.

Dans le second degré, les relations entre personnels et/ou avec la hiérarchie, les températures, et le bâti (qui relève de la responsabilité des collectivités) et plus récemment, les conditions de travail des gestionnaires, sont parmi les points récurrents.

L'administration doit diffuser l'information sur la Formation Spécialisée auprès des personnels, et la liste nominative de vos représentants avec les coordonnées doit être affichée dans l'établissement.

Pour faire valoir vos droits, n'hésitez pas à informer vos représentants à la FS 67 ou 68 (départementale) et/ou académique des situations auxquelles vous êtes confrontés, notamment par le biais des registres ou en prenant contact avec la section académique du SNES-FSU.

*Dominique PERRIN*



## **VOS REPRÉSENTANTS FSU :**

### **Dans le Bas-Rhin**

Jonathan Bourreau, Myriam Brandt, Séverine Charret, Joëlle Haldric, Dominique Perrin, Jonathan

### **Dans le Haut-Rhin**

Caroline Bonneau, Mariane Brosse, Aurélie Gagnier, Emmanuelle Haffner, Jonas Heyberger, Isabelle Rufenacht

<sup>1</sup>. Chemin d'accès pour partage : <https://partage.ac-strasbourg.fr/> □ partage – vie de l'agent – santé sécurité au travail – dispositifs en santé au travail à destination des personnels de l'académie

## Élections Internes SNES-FSU - Juin 2024

En juin 2024, tous les adhérents du SNES-FSU étaient appelés aux urnes pour désigner leurs nouvelles directions, tant aux niveaux local que national. Vous trouverez ci-dessous les résultats aux divers scrutins dans la section académique de Strasbourg, suite au dépouillement qui a eu lieu le 7 juin 2024.

On peut noter une relative stabilité des diverses tendances, mais regretter une participation trop faible. Une des forces

du SNES-FSU est son fonctionnement démocratique, à nous tous de le faire vivre dans cette philosophie.

Nous profitons de cet article pour remercier Stéphanie Maire et Christine David pour les années passées comme secrétaire administrative et co-secrétaire départementale du SNES-FSU 67 et souhaiter la bienvenue aux nouveaux élus et militants.

### 1) Vote d'orientation nationale (résultats pour le S3 STR)

Inscrits : 960 / Votants : 215 (22,4%) / Exprimés : 209 (21,8%)  
UA : 156 (74,6%) / EE : 35 (16,7%) / Émancipation : 6 (2,9%)  
URIS : 12 (5,7%)

### 2) Votes de catégorie (résultats pour le S3 STR)

Inscrits : 960 / Votants : 215 (22,4%) / Exprimés : 208 (21,7%)

	UA	EE	Émancipation	URIS
Agrégés	33 (70,2%)	9 (19,1%)	2 (4,3%)	3 (6,4%)
Certifiés	75 (72,8%)	19 (18,4%)	3 (2,9%)	6 (5,8%)
Non Titulaires	4 (80%)	1 (20%)	/	/
CPE	3 (75%)	1 (25%)	/	/
PsyEN	3 (100%)	/	/	/
Retraités	30 (75%)	6 (15%)	1 (2,5%)	3 (7,5%)
Étudiants, Surv.	5 (83,3%)	1 (16,7%)	/	/

### 3) Vote pour la CAA Strasbourg

Inscrits : 960 / Votants : 215 (22,4%) / Exprimés : 203 (21,5%)  
Liste d'union UA sans tendance et EE : 203

### 4) Vote pour le Bureau départemental 67

Inscrits : 606 / Votants : 138 (22,8%) / Exprimés : 137 (22,6%)  
Liste d'union UA sans tendance et EE : 137

### 5) Vote pour le Bureau départemental 68

Inscrits : 369 / Votants : 77 (20,9%) / Exprimés : 66 (17,9%)  
Liste d'union UA sans tendance et EE : 66

Arnaud SIGRIST



RESTEZ EN CONTACT AVEC LE SNES-FSU STRASBOURG, SUIVEZ-NOUS SUR :



Sur notre site internet :  
<https://strasbourg.snes.edu/>



Sur notre compte Twitter :  
@SNES\_Strasbourg



Sur notre page Facebook : Snes-Fsu Strasbourg  
<https://www.facebook.com/snesfsustrasbourg/>